



VILLE D'ANDENNE



La Commune de  
**FERNELMONT**

## **REUNION D'INFORMATION PREALABLE**

Les Collèges communaux de Andenne et Fernelmont informent la population de l'organisation d'une **réunion d'information préalable** dans le cadre de l'élaboration du dossier de **demande de révision du plan de secteur de Namur et de Huy-Waremme par l'inscription d'une zone d'activité économique mixte au sens de l'article D.II.29 du CoDT, à l'initiative du BEP EXPANSION, pour l'extension du parc d'activité économique de MECALYS sur les communes de Andenne et Fernelmont.**

Conformément à la législation en vigueur (Art. D.II.48. du CoDT), ce projet doit faire l'objet d'une réunion d'information préalable.

**La réunion aura lieu le jeudi 4 juin 2026 à 19h  
à l'Andenne Arena (rue Docteur Melon, 14 à Andenne, au 1<sup>er</sup> étage)**

Conformément à l'article D.VIII.5. du CoDT, la réunion sera filmée par le demandeur (uniquement audio pour les citoyens intervenants). L'enregistrement vidéo ainsi que les documents présentés seront mis à disposition du public, à partir du 6/06/26 et jusqu'au 19/06/26, sur le site internet à l'adresse : <https://www.com-une.be/rip/bep>

La vidéo sera détruite au terme de ce délai.

Toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion dont les objectifs sont les suivants :

- 1° de permettre aux demandeurs de présenter le dossier de base ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
- 3° de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
- 4° de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute personne peut, dans les quinze jours de la réunion, adresser au Collège communal de la Ville d'ANDENNE avec copie au BEP, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales.

Les **observations et suggestions** doivent être adressées **par écrit** et jusqu'au **19 juin 2026 au plus tard** :

- **Par courrier :**
  - Collège communal - Ville d'ANDENNE, place du chapitre 7 à 5300 ANDENNE
  - BEP EXPANSION - Céline Hermans, Avenue Sergent Vrithoff 2 à 5000 Namur
- **Par mail :**
  - Service urbanisme - Ville d'ANDENNE – Mélanie HARZE : [urbanisme@ac.andenne.be](mailto:urbanisme@ac.andenne.be)
  - BEP EXPANSION - Céline Hermans : [che@bep.be](mailto:che@bep.be)